

L'ACADÉMIE DE DROIT D'AIX-MARSEILLE

La Faculté de droit et de science politique de l'Université Paul-Cézanne, Aix-Marseille III a depuis longtemps cultivé l'excellence. Nombre de ses formations, comme sa recherche, ont acquis une réputation, nationale et internationale, qui n'est plus à vanter. Or, cette renommée, dès lors que l'on souhaite se montrer digne d'elle, exige de toujours chercher à innover et à renforcer encore son image. Même si bien sûr la Faculté peut s'enorgueillir d'accueillir tous ceux qui souhaitent s'y inscrire après leur baccalauréat afin de permettre, au plus grand nombre possible une insertion professionnelle ultérieure réussie avec des dispositifs prévus pour venir en aide à ceux qui, en début de cursus surtout, rencontrent des difficultés.

C'est dans cette perspective que sous l'appellation « Académie de Droit d'Aix-Marseille » est instituée dès cette année une nouvelle filière d'excellence au sein de la Faculté laquelle doit permettre à ses meilleurs étudiants d'aller au-delà des enseignements habituellement dispensés et de davantage s'épanouir grâce à une formation complémentaire fondée sur une pédagogie originale s'appuyant, notamment sur une active participation de leur part. Il s'agira d'un cursus unifié, adossé au parcours académique et couronné, au bout de quatre ans, par un diplôme de « Hautes Etudes Juridiques et Politiques », valorisé grâce à l'implication des grands secteurs profession-

nels, juridiques, judiciaires et économiques. Le recrutement s'opère pour la première année sur la base des mentions Très Bien au baccalauréat mais, par la suite, les très bons étudiants se révélant en cours de cursus pourront l'intégrer tandis qu'à l'inverse l'obtention de résultats moyens pourront conduire à ce que des étudiants ne soient pas conservés en son sein.

Les thèmes abordés dans les conférences données le samedi matin tant par des professeurs de la Faculté de droit ou issus d'autres universités que par des professionnels reconnus toucheront naturellement des domaines variés. L'environnement du droit sera privilégié la première année, les fondamentaux du droit la deuxième tandis que pour les étudiants de troisième année sera privilégiée la connaissance du pluralisme des systèmes juridiques. Enfin, les étudiants de niveau Master auront une approche plus ciblée des professions.

Gilbert ORSONI

*Doyen de la Faculté de droit
et de science politique
Université Paul-Cézanne, Aix-Marseille III.*



**FACULTÉ DE DROIT
ET DE SCIENCE POLITIQUE**
AIX-MARSEILLE

